



Divorce pour faute - l'avenir de notre maison

Par **labeo**, le **05/01/2009** à **15:28**

Bonjour,

Petite question (pour savoir si le cas c'est déjà présenté avant)

Voilà, mon ex-mari a quitté le domicile conjugal en mars 2006, pour aller chez une autre (changement d'adresse), le jugement de non-conciliation nous a donné la jouissance du domicile a titre gratuit ainsi qu'une pension de 250 euros qu'il ne payait a hauteur de 50 euros jusqu'a ce que je fasse intervenir un huissier. Aujourd'hui nous passons en jugement a la fin du mois, il ne veut plus payer la pension alimentaire (son fils a 18 ans mais il handicapé a 80 % en education spéciale et totalement a ma charge) Au sujet de son avenir, nous n'avons a l'heure actuelle aucune certitude quant a son autonomie future.

Peux t'on envisager pouvoir négocier avec l'adversaire la part de la maison de mon ex pour mon fils contre la pension alimentaire ainsi que les dommages et intérêt.

Sachant que c'est une vieille maison dont la renovation n'est pas finie, que nous avons acheté environ 30 000 euros en 94 et qui doit en valoir 100000 aujourd'hui (pas d'estimation faite) et c'est moi qui paie le crédit depuis juillet 2006. Il reste 4 ans a payer.

La question est : a t'on deja vu une négocier la part de la maison contre les différentes indemnités que l'on pourrai avoir ?

Merci d'avance.

Bea

Par **jeetendra**, le **05/01/2009** à **15:35**

bonjour, ce que vous proposez est possible, il faut voir avec un notaire, son intervention est obligatoire comme il y a un bien immobilier en jeux, bonne année 2009, cordialement

Par **labeo**, le **05/01/2009** à **15:39**

Merci pour votre réponse.

Je stresse beaucoup pour cette question, je suis au chômage donc je n'ai ni accès a la location, ni au crédit avec un enfant handicapé a charge et je n'ai aucune envie de me retrouver SDF.

Bonne année a vous aussi
Bea